

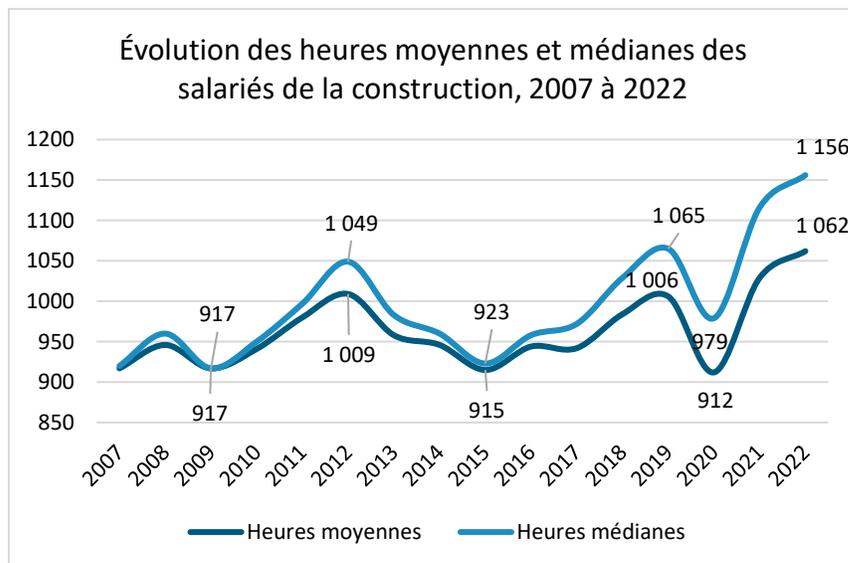
## LES HEURES MOYENNES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION :

### POURQUOI SEMBLANT-ELLES SI FAIBLES?

La rareté de main-d'œuvre est le principal sujet de préoccupation des employeurs depuis quelques années, et l'industrie de la construction n'y échappe pas. Dans un contexte où l'on s'arrache les travailleurs, on peut s'étonner de constater que les salariés aient travaillé en moyenne 1 062 heures en 2022, soit l'équivalent d'un peu plus de 26 semaines de travail de 40 heures. L'année 2022 a pourtant été une année record pour la construction avec 210 millions d'heures travaillées.

La moyenne des heures travaillées est une donnée à interpréter avec beaucoup de précautions. Elle est d'abord le reflet de ce que la Commission de la construction du Québec (CCQ) capte comme information, soit l'activité assujettie à la Loi R-20. De grands pans de l'industrie ne sont pas déclarés au rapport mensuel, comme l'essentiel de la rénovation résidentielle par exemple, ce qui implique qu'une partie des salariés qui déclarent des heures travaillent aussi sur des chantiers non assujettis. La nature saisonnière et cyclique des activités de construction est aussi à prendre en considération. Les besoins de pointe de l'industrie sont parfois remplis par des salariés qui viennent y travailler le temps d'un été, ce qui tire la moyenne à la baisse.

Ainsi, la moyenne des heures travaillées devient difficile à utiliser pour quantifier l'intensité du travail dans la construction. Est-ce que les salariés qui y sont actuellement présents sont utilisés à leur plein potentiel ? Difficile d'y répondre avec cet indicateur quand plusieurs facteurs viennent brouiller l'interprétation.



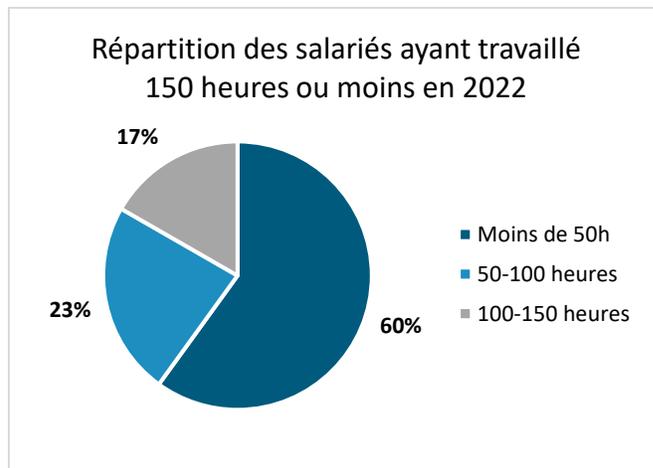
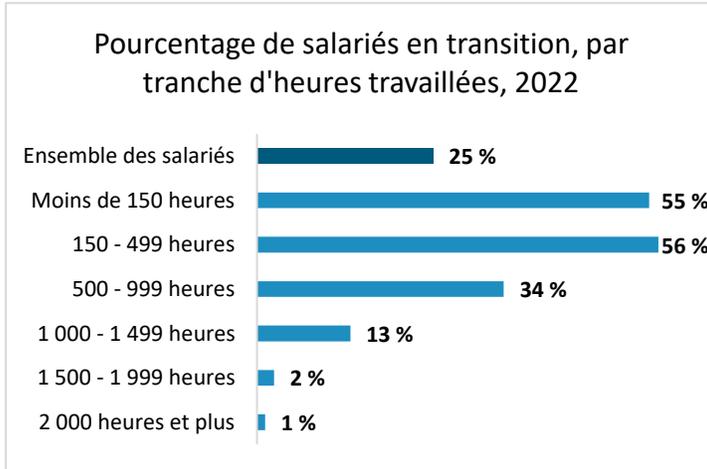
Bon an mal an, les heures moyennes se situent entre 900 heures et 1 100 heures lorsque l'on considère tous les salariés ayant déclaré au moins une heure. Elles suivent les cycles économiques, augmentant lorsque l'activité s'accélère et diminuant en période plus morose.

On présente les heures médianes dans le graphique ci-dessus. L'interprétation de cette donnée est simple : 50 % des salariés travaillent plus d'heures que la valeur des heures médianes. On constate que les heures médianes sont systématiquement plus élevées que les heures moyennes, ce qui est un signe que la moyenne est tirée vers le bas par un nombre important de déclarations d'heures très faibles.

Pour pouvoir utiliser la moyenne des heures travaillées pour se faire une idée de l'intensité du travail, on peut cibler une population plus représentative d'un salarié

«constant» dans l'industrie de la construction, que nous opposons aux salariés en «transition». Une première caractéristique de ce groupe de salariés constants serait le fait de travailler en continu, chaque année dans l'industrie. En 2022, 25 % des salariés étaient en transition dans l'industrie, c'est-à-dire qu'ils ne travaillaient pas dans la construction l'année précédente (2021) ou l'année suivante (2023). Comme illustré dans le graphique ci-dessus, le fait d'être en transition est un facteur explicatif important du fait de déclarer peu d'heures travaillées. Les salariés en transition représentent plus de 50 % de ceux déclarant travailler moins de 500 heures, et ce pourcentage diminue très rapidement lorsque l'on étudie les tranches d'heures plus élevées.

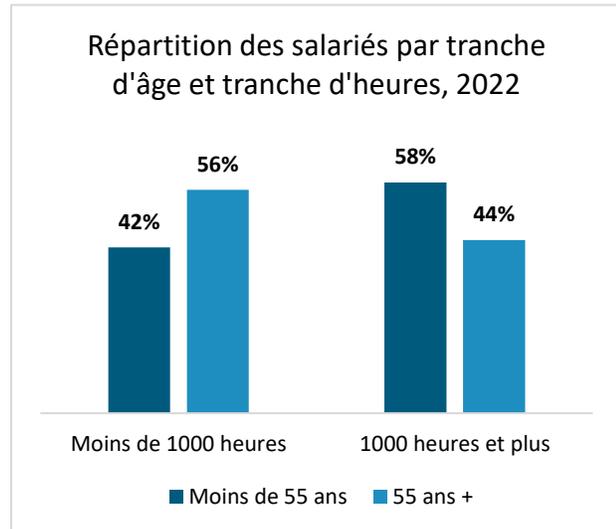
Toujours dans l'objectif d'identifier les travailleurs de carrière, on peut étudier ceux qui déclarent très peu d'heures. Plusieurs raisons peuvent justifier de les retirer du calcul. En premier lieu, plusieurs salariés ne déclarent que quelques heures afin de renouveler leur certificat de compétence, ou travaillent dans la construction non assujettie ou comme employeur ou entrepreneur autonome.



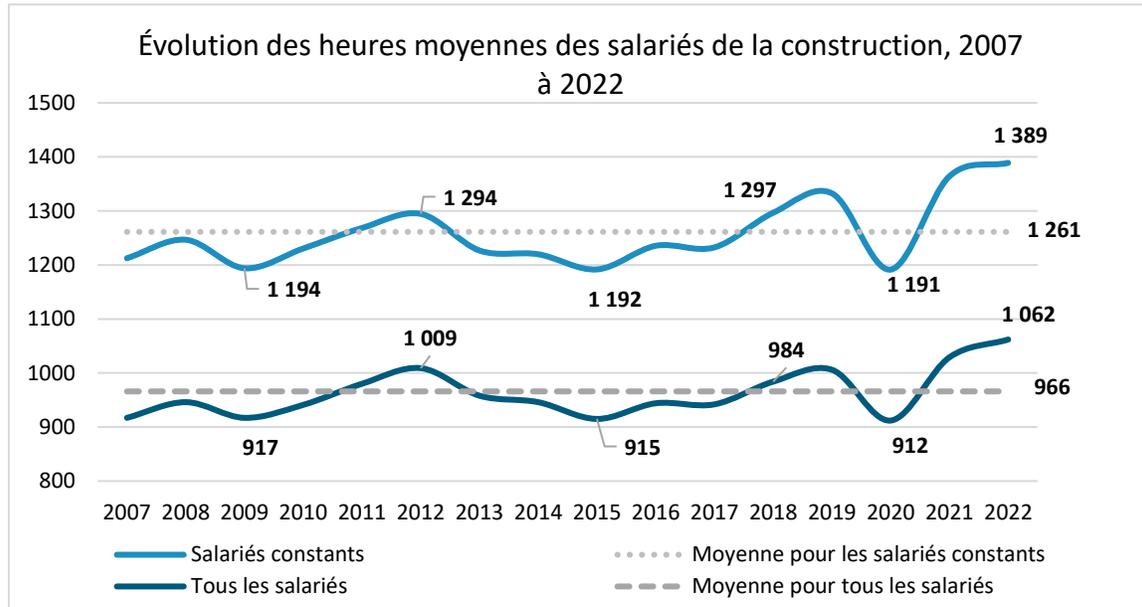
De plus, le niveau de 150 heures a une certaine signification dans l'industrie. En effet, lors d'une entrée par ouverture de bassin dans l'industrie, l'employeur doit donner une garantie d'emploi de 150 heures au salarié. Il faut avoir effectué ces heures pour obtenir son certificat de compétence en règle. Si cette condition n'est pas remplie, le salarié doit attendre une

autre ouverture de bassin. Comme on le constate au graphique ci-dessus, la grande majorité (60 %) des salariés ayant travaillé moins de 150 heures en 2022 avaient en réalité travaillé moins de 50 heures, ce qui représente à peine plus qu'une semaine de travail.

Finalement, les salariés plus âgés ont tendance à réduire leurs heures travaillées, soit parce qu'ils prennent leur retraite progressivement ou parce que le travail physique devient plus difficile. Ce phénomène s'observe facilement au graphique ci-contre. C'est 56 % des salariés de 55 ans et plus qui travaillent moins de 1 000 heures par année, contre 42 % chez les moins de 50 ans. Les salariés en âge de prendre leur retraite contribuent de façon importante à l'industrie et leur expertise est essentielle. Cependant, ils sont plus souvent dans une situation professionnelle et financière plus solide, ce qui leur permet de diminuer leur offre de travail.

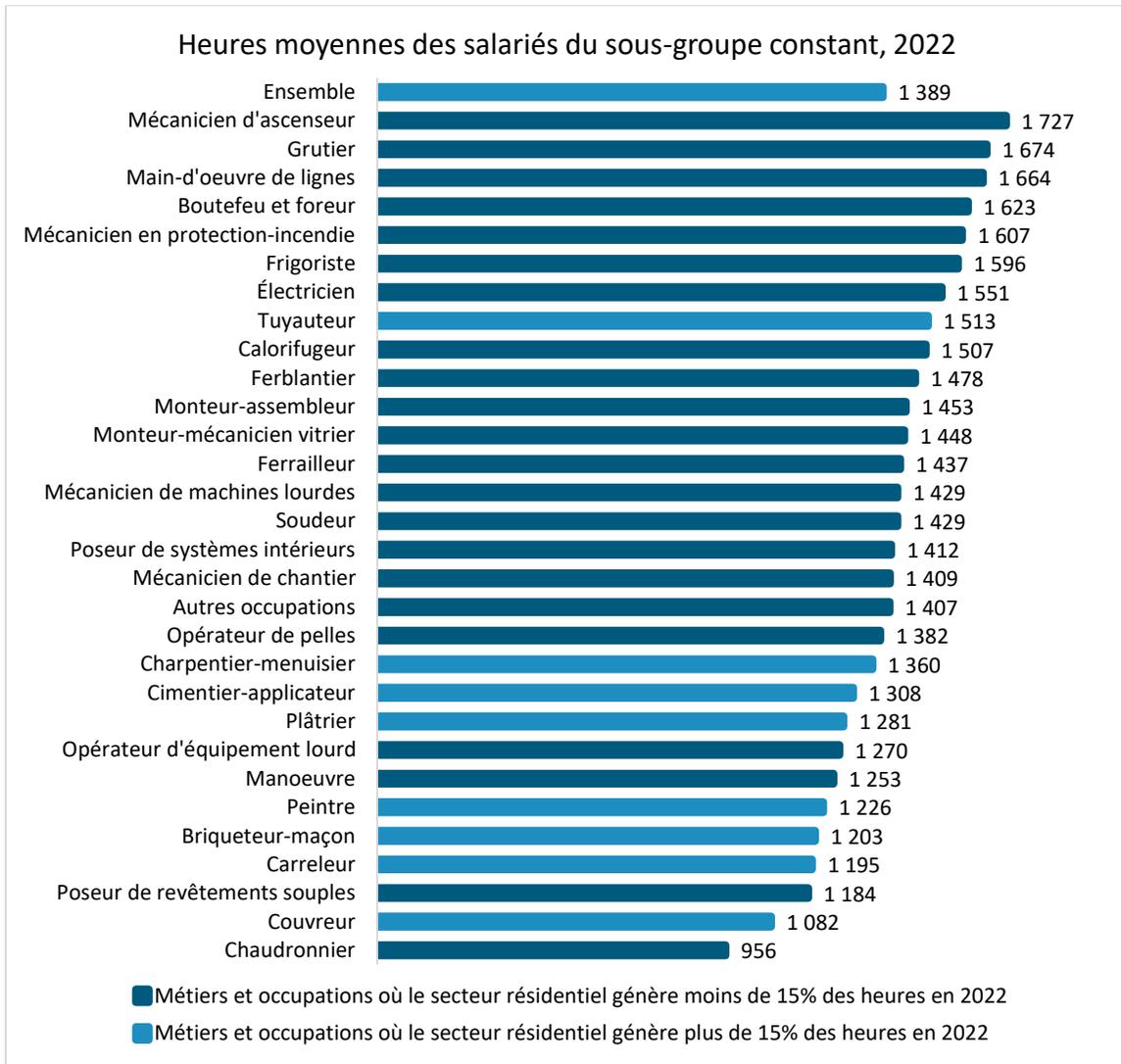


En retirant les salariés en transition, ceux déclarant moins de 150 heures et ceux âgés de 55 ans et plus, on obtient un groupe légèrement plus près du salarié constant de la construction, dont il était question plus tôt. Le graphique suivant présente la moyenne des heures travaillées pour ce groupe, ainsi que pour l'ensemble des salariés.



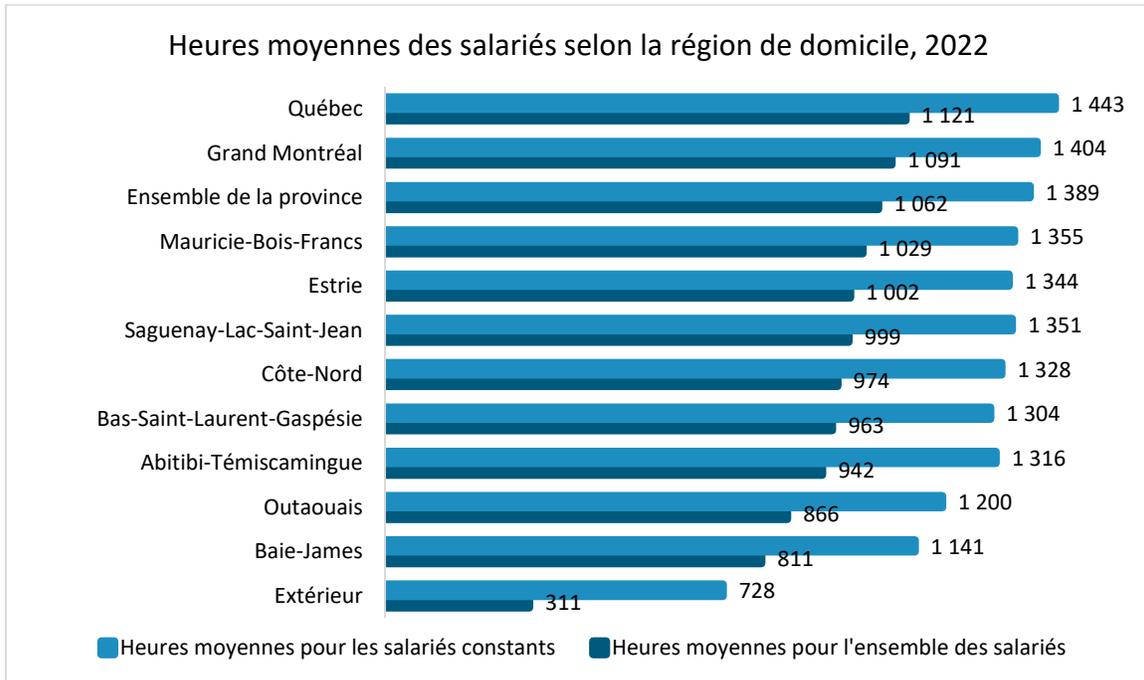
On constate rapidement que si les deux courbes suivent les mêmes tendances, celle du sous-groupe des salariés de carrière est beaucoup plus élevée, se situant entre 1 200 et 1 400 heures. L'écart entre les deux moyennes est de 295 heures en moyenne. En utilisant la moyenne des heures de l'ensemble de la période étudiée, les heures travaillées moyennes de l'ensemble des salariés représentent 24 semaines de 40 heures alors que pour le sous-groupe des salariés de carrière, elles en représentent un peu plus de 31.

Même en restreignant le calcul au sous-groupe, le calcul des heures moyennes cache plusieurs réalités différentes. La donnée devient plus parlante lorsqu'elle est étudiée par métier, comme dans le graphique ci-dessous.



On y retrouve les heures moyennes, calculées sur le sous-groupe de carrière, par métier et occupation. Ce graphique illustre bien comme la réalité des métiers est différente et affecte l'intensité du travail. Si le but de cette note n'est pas d'entrer dans le détail de chacun des métiers, il faut souligner que les métiers où le secteur résidentiel accapare une partie notable de l'activité ont généralement des heures moyennes plus faibles. Comme une partie importante de l'activité du secteur résidentiel n'est pas assujettie, ce résultat intuitif est confirmé par le graphique.

La moyenne d'heures travaillée varie également en fonction de la région de domicile. On remarque que les régions de Québec, du Grand Montréal, de la Mauricie et de l'Estrie ont une moyenne d'heures travaillées de plus de 1 000 heures, et ce pour l'ensemble des salariés de ces régions. Pour les salariés constants, la moyenne d'heures se situe à 1 389.





## Conclusion

La moyenne des heures travaillées pour l'ensemble des salariés masque plusieurs réalités et doit être interprétée avec précaution. Pour prendre la mesure de l'intensité du travail, il vaut mieux utiliser un sous-groupe plus représentatif des salariés qui sont présents à chaque année dans la construction. En faisant ainsi, on obtient une moyenne d'heures travaillées plus représentative de la réalité des salariés de la construction. On constate alors que les moyennes d'heures travaillées annuellement sont significativement plus élevées.

Il demeurera néanmoins que les statistiques portant sur les travailleurs de la construction démontrent clairement que leur prestation de travail est affectée par la saisonnalité des travaux, la fin des chantiers et leurs mouvements entre les chantiers assujettis ou non. Aussi, les périodes de pointe en fin de livraison de chantier par exemple, nécessiteront toujours un apport supplémentaire de travailleurs de façon temporaire, et feront diminuer les statistiques sur l'ensemble des travailleurs. Ceci est néanmoins le reflet de la réalité des chantiers.

Les utilisateurs de la donnée sur les heures moyennes doivent donc être prudents avec son interprétation. Même avec des efforts pour tenter de mieux cerner la situation des travailleurs, il demeure que ces statistiques ne doivent pas être interprétées comme étant le portrait complet du travail effectué par les travailleurs dans une année, car ils peuvent également avoir travaillé dans la construction non-assujettie. Les données de la Commission sur les salariés donnent donc un portrait partiel sur ceux-ci.